



Acte II de l'École inclusive : le passage en force du ministère

Le ministère a relancé lundi 18 septembre un cycle de concertation sur l'École inclusive.

Les organisations syndicales représentatives des personnels ont pointé l'extrême urgence de donner les moyens pour que l'école inclusive fonctionne : allègement des effectifs, moyens humains supplémentaires, reconstitution des réseaux d'aides, places en établissements spécialisés, véritable statut pour les AESH, formation, accompagnement des équipes ...

À l'issue de deux heures de réunion, faisant fi des demandes des OS, le ministère a annoncé le calendrier de mise en œuvre des mesures actées par la Conférence Nationale du Handicap en avril dernier comme la mise en place du statut d'emploi des ARE et la transformation des PIAL en pôle d'appui à la scolarité. Ces mesures ont été prises sans aucune concertation avec les organisations représentatives des personnels et ne répondent pas aux besoins des élèves et des personnels.

Alors que toutes les organisations syndicales ont fait part des risques de rupture liés aux conditions actuelles de l'école inclusive, ces réponses ne sont pas à la hauteur des enjeux de l'inclusion ; elles sont un mépris pour les élèves et les personnels.

Il est urgent de prendre la mesure de ce qui se passe actuellement dans nos écoles et dans nos établissements et d'écouter la profession qui est en demande forte sur ce sujet.

Les organisations représentatives des personnels : FSU, UNSA éducation, SGEN-CFDT, CGT Educ'action, SNALC et SUD Éducation demandent au ministre de mettre en œuvre un véritable plan, concerté avec les organisations syndicales, pour que l'école inclusive puisse fonctionner et prendre en compte tous les types de difficultés des élèves.

Paris, le 21 septembre 2023